

Que doit-je faire avec mon assureur

Par nrehouma, le 27/02/2009 à 20:16

TRES TRES URGENT MERCI.

Suite à une tempête de 2005, j'ai eu des dégâts dans la chaufferie,

ou se trouve aussi la fosse septique et la pompe de relevage à cause d'une coupure de l'électricité : la pompe est hors service ce qui a causé le débordement de la fosse septique et par la suite le l'enfoncement celle ci

et la détérioration ,le béton autour de la fosse commence à s'effriter.

J'ai contacter mon Assurance Mutant par lettre R.C, jusqu'à ce jour pas de nouvelle.

Mais avec la tempête de janvier 2009 le problème s'aggrave, que dois-je faire s.v.p.

LE 19/02/2009

Mon assureur me repond / votre problème est avec EDF et non avec nous, malgré que la tempête a balayé la gironde avec un vent de

120 à 140 km/h qui a causé la coupure du courant pendant 4 jours qui a aggravé le problème de ma fosse.

Que dois-je faire s'il vous plait je sent l'arnaque derrière tout ça

coridalement.

Par chaber, le 28/02/2009 à 06:56

Bonjour,

Reprenez vos conditions générales garantie Tempêtes: action directe du vent ou du choc d'un

corps renversé ou projeté par le vent

Relisez également la définition des catastrophes naturelles. Si vous commune a été classée, vous aviez 10j à partir de la date de publication au journal officiel pour faire votre déclaration " la garantie couvre le coût des dommages matériels directs subis par les biens"

Par nrehouma, le 28/02/2009 à 18:57

merci pour votre reponse Chaber

cordialement